



Desistement du contrat ecole a distance

Par **walid77**, le **29/10/2018** à **12:52**

Bonjour, après une démarche par téléphone et inscription le 02/05/2018 à l'école cours servais, je voulais me désister vu que ma situation se dégrade et que je suis sous RSA à la recherche d'un emploi avec 3 enfants à ma charge, l'école en premier lieu, me sort le fameux code d'éducation, qu'au-delà de 3 mois il est impossible de se désister, chose qui est incompréhensible, mais après ils me disent que si je bloque le mandat, le contentieux me contactera et que je serais dans l'obligation de régler l'intégralité de la formation. Voici les 3 points dans lesquels je me situe depuis 4 mois : 1. déception totale, je paie 85/euro par mois alors que j'ai arrêté il y a 4 mois en les prévenant par des mails et lettres recommandées et sur l'espace élève après plusieurs échanges, ils font sang blanc de ne pas comprendre. 2. j'ai 2 orientations chez un psy vu mon état moral lié à ma situation et la quelle cette école continue d'abuser et profiter. 3. je suis en difficulté financière et toujours à la recherche d'un emploi. C'est à dire on vous oblige à payer alors qu'on n'est plus satisfait du tout ??? l'école n'a absolument rien fait depuis mon inscription, aucun contact, ni suivi, rien. Ils m'ont même pas demandé de justifier mon niveau académique chose qui est louche. Merci de me répondre svp pour connaître mes droits et m'assurer avant le blocage du mandat en sachant que dans la plus part des cas le droit me donne cette opportunité. Net que je leur est déjà justifié ma situation avec 2 lettres recommandées + justificatifs

Par **amajuris**, le **29/10/2018** à **13:27**

bonjour, pourquoi étant au RSA avec 3 enfants, avez-vous souscrit ce contrat, vous saviez que votre situation financière était précaire ? Selon le code civil, c'est le contrat qui fait la loi entre les parties, vous devez donc vérifier si vous avez respecté les conditions contractuelles de résiliation. Salutations

Par **walid77**, le **29/10/2018 à 14:00**

bonjourrrrrj'ai accepter de signer vue les promesses et mensonges non tenu de leur commercial ,mais aussi la promesse de ma conseillère a l'emploi d'obtenir le financement du pole insertion, et c'est ce qui m'a motivé a commencer alors qu'a la fin ils m'ont refuser le financement avec la notification de rejet comme justificatif. Mais ,et je me suis retrouver engagé,alors que ma situation financière c'est dégradé encore plus qu'au début, vue les augmentations de mes charges.rnmais aussi ,lanon satisfaction du service qui est complètement absente,et qui ne repond a rien, mon cas de force majeurs a été justifié a plusieurs reprises ,et ils continuent a nier l'importance de ma requête.rnje suis sur le point de bloquer le mandat définitivement.rnle contrat stipule uniquement avec le fameux code de l'education qui dit qu'une fois passé 3 mois il est impossible de revenir en arriéré sauf qu'en cas de force majeurs que j'ai bel est bien justifié a 2 reprise par lettre recommandé.rnest il normal qu'ils contractualise une personne sous rsa ?rnet de ne pas me demander un justificatif de mon niveau académique ??rnmais aussi je n'ai pas reçu de copie du contrat physique par voix postale, c'était uniquement par signature sur le netrnleurs prélèvement est abusif a chaque fois,et vue que le prejudice morale et financier c'est moi qui est entraînent de le subir intégralement et pas eux, pour le moment.rnje vous remercie pour votre retour et conseil, afin que je puisse m'en sortir .rncordialement

Par **jos38**, le **29/10/2018 à 14:59**

bonjour. vous dites avoir arrêté il y a 4 mois par lettre recommandée un contrat signé le 2/5/2018. donc c'était dans les 3 premiers mois, vous pouviez résilier en payant le tiers de la formation.

Par **walid77**, le **29/10/2018 à 15:27**

bonjourrrrrnje viens de payer 6 mois j'ai la preuve das mes mails ,qu'ils m'ont dit que c'etait possible apres6 mois d'ancienneté de resilié le contrat ,et c'est ce que j'ai fait.rnrnje ne vois pas ce qui m'oblige a payer une prestation dont je ne suis nullement satisfait et vue que je n'ai plus les moyens.rnrnque doi-je fair ??? svp a votre avis?,je cherche une solution légale pour m'en sortir et arreter cette hémorragie abusive de leur part

Par **amajuris**, le **29/10/2018 à 15:43**

bonjour, rnpourquoi étant au RSA avec 3 enfants, avez-vous souscrit ce contrat, vous saviez que votre situation financière était précaire ?rnselon le code civil, c'est le contrat qui fait la loi entre les parties, vous devez donc vérifier si vous avez respecter les conditions contractuelles de résiliation.rnsalutations

Par **morobar**, le **29/10/2018 à 17:12**

Bonjour, [citation]mon cas de force majeurs a été justifié a plusieurs reprises ,et ils continuent a nier l'importance de ma requête. [/citation] Quel cas de force majeure ? Je crains que l'impossibilité de payer ne puisse jamais constituer un cas de force majeure.

Par **walid77**, le **30/10/2018 à 13:39**

bonjournnest il possible d'avoir un conseil pour m'y prendre ?? pour le blocage du mandat ?
normalement j'ai rien a risquer vue que j'ai tout justifier ?? comment doit je m y prendre?et surtout vue que ca fait a peine un an que je vie e n France.rndans l'attente de votre retourncordialement.

Par **amajuris**, le **30/10/2018 à 13:53**

vous n'avez rien justifié du tout,nen la matière ce sont les conditions de résiliations prévues dans le contrat qui s'appliquent.rnbien entendu, il n'y a pas de force majeure dans votre cas.rnle fait ne pas pouvoir payer n'est pas un cas de force majeure.

Par **walid77**, le **30/10/2018 à 14:51**

Monsieur, rn Donc selon vous je doit crever ou voler pour satisfaire un contrat virtuelle avec une ecole qui est loin de moi de 900 km ou je doit etre un SDF pour que se soit une force majeur ou etre hospitalisé !! c est scandaleux et honteux aussi je vie en France depuis juste une année donc ce genre d arnaque je les ignorés!!!rn notez que l ecole n a aps respecte ces points comme suit : rn1- aucun dossier administratif n a été demandé au moment de l inscription sauf le RIB (preuve de nationalité, revenu, livret de famille, niveau scolaire et casier judiciaire..) rien de cela!!rn2- j ai justifié mon cas de santé deux orientations chez un psychiatre.rn3- j ai justifié avec la lettre demande résiliation mes revenu aussi.rn4- je leur expliqué mes difficultés sur certains modules et qu aucune assistanat par leur prof m a ete proposée!!rn5- j ai respecté les prélèvement de 6 mois comme ils me l ont dit par email!rn j ai renonce ma résiliation cette fois ci à leur Directeur general pour intervention .rnMaitre donner moi votre avis !!

Par **jos38**, le **30/10/2018 à 15:01**

bonjour. comme dit ci-dessus, les difficultés financières ne sont pas un cas de force majeure MAIS si vous avez l'accusé de réception prouvant que vous avez résilié le contrat dans les 3 mois après l'ouverture et payé le tiers de la formation(quel en est le montant?vous avez réglé 6 fois 85€, est-ce que ça correspond au tiers?)vous ne devez plus payer.

Par **morobar**, le **31/10/2018** à **08:41**

Bonjour, [citation] c est scandaleux et honteux aussi je vie en France depuis juste une année donc ce genre d arnaque je les ignorés!!! [/citation] La France est un pays où on doit respecter sa signature. A la limite l'arnaque est de signer puis de cracher dessus après-coup. Ceci dit il est peu probable que l'école engage des poursuites à votre encontre.